



**PRÉFÈTE
COORDONNATRICE
DE L'AXE RHÔNE-SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 1^{er} décembre 2023

**CONSEIL DE COORDINATION INTERPORTUAIRE ET LOGISTIQUE DE L'AXE
MÉDITERRANÉE-RHÔNE-SAÔNE**

L'axe Méditerranée-Rhône-Saône poursuit sa restructuration par des annonces importantes de l'État, mais aussi dans une démarche partenariale résolue visant à le rendre plus compétitif, plus intégré et plus résilient, conformément à l'ambition forte portée par le Président de la République.

Le 1^{er} décembre 2023 s'est réuni à Marseille le troisième Conseil de coordination interportuaire et logistique (CCIL) de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône, sous la présidence de la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, coordonnatrice de l'axe Rhône-Saône, Mme Fabienne BUCCIO, et en présence du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, coordonnateur du plan « Marseille en grand », M. Christophe MIRMAND et du président du Conseil de surveillance du Grand port maritime de Marseille (GPMM), M. Christophe CASTANER.

Ce Conseil de coordination, instauré à la demande du Premier ministre par décret du 21 avril 2022, a pour objectif de suivre la création d'un ensemble fluvio-maritime partant des ports de la façade méditerranéenne et notamment du grand port maritime de Marseille-Fos et des ports de Sète et Toulon, et s'étendant au-delà de Lyon jusqu'en Bourgogne, conformément à l'ambition portée par le Président de la République lors de ses déplacements à Marseille les 2 septembre 2021 et 28 juin 2023.

Les partenaires ont pris acte d'avancées très significatives dans la démarche et se sont engagés collectivement dans plusieurs projets :

Développer le trafic massifié sur l'axe

- L'État a annoncé sa décision d'aboutir sur une mesure de décarbonation et de compétitivité attendue de longue date par les partenaires de l'axe : la **non-discrimination des coûts de manutention, ou THC (Terminal Handling Charges)** entre les différents modes de transport. Actuellement, les conteneurs qui sont déchargés à Marseille-Fos subissent un surcoût de manutention de l'ordre de 10 % du coût total de transport par rapport aux marchandises qui sont ensuite acheminées par train ou par route. La mutualisation de ces coûts sur l'ensemble des modes de transport, déjà mise en œuvre sur le port de Dunkerque et dans les ports du Nord de l'Europe, permettra d'envoyer un signal-prix clair en faveur du transport décarboné. Les modalités de mise en œuvre de cette mesure seront annoncées lors du prochain CCIL, en juin 2024, après une période concertation avec l'ensemble des partenaires de l'axe.

- Un **plan de progrès pour le développement du trafic conteneurs** a été présenté par Mme Cécile AVEZARD, Directrice territoriale de VNF. Cette mission, voulue par Mme la Préfète coordonnatrice d'axe a permis de dégager 7 actions et un engagement de l'ensemble des acteurs pour développer le trafic conteneurs. Parmi les actions identifiées, se trouve le renforcement de l'offre fluviale par la mise en œuvre d'escales supplémentaires et l'augmentation de la flotte fluviale. Pour aller encore plus loin, **l'État a annoncé sa volonté de mise en place d'une « Liaison fluviale expresse »** et appelle les transporteurs fluviaux à s'y engager de manière volontaire. En contrepartie d'un engagement financier de l'État, les opérateurs de cette nouvelle liaison devront mettre en œuvre des actions offensives pour favoriser la compétitivité du transport fluvial et la fréquence du service.
- Ce plan de progrès a aussi permis de mettre en évidence la nécessité de promouvoir un **service de douane performant sur l'ensemble de l'axe**. Cela passe notamment par des actions de communication pour faciliter le report modal. Toujours dans une logique d'accélération, une lettre de mission sera confiée à un des Directeurs interrégionaux des douanes pour coordonner l'ensemble des services douaniers de l'axe et favoriser l'attractivité et la lisibilité des procédures douanières.

Construire un grand port fluvio-maritime sur tout l'axe Méditerranée-Rhône-Saône dans le cadre d'une infrastructure et d'un aménagement harmonisés

- Le CCIL a présenté la première étape du **schéma directeur de l'axe**, dont l'objectif est d'articuler les stratégies de développement des gestionnaires de foncier économique avec celles des conseils régionaux, en charge des SRADDET (Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire), les métropoles de Marseille, Toulon et Lyon, et les Chambres de commerce et d'industrie régionales dans un objectif de sobriété foncière et de performance énergétique.
Cette démarche novatrice est une première à l'échelle d'un axe logistique et interrégional en France. Des concertations avec les territoires vont désormais être lancées pour identifier les gisements de foncier à même d'accueillir des implantations industrielles et logistiques en cohérence avec le projet de réindustrialisation et de décarbonation du pays et tout particulièrement du quadrant sud-est de la France.
- Par ailleurs, une première maquette du **catalogue foncier** des sites du nouvel ensemble fluvio-maritime a été présentée. En lien avec le schéma directeur, il permettra de proposer des offres d'implantation en coordonnant la chaîne amont-aval. Ce projet doit être achevé fin mars 2024.

Le travail mené par la préfète coordonnatrice en lien avec l'ensemble des membres du conseil va se poursuivre durant l'année 2024, en rassemblant largement les acteurs politiques et opérationnels. **Le prochain CCIL sera organisé en juin 2024 à Chalon-sur-Saône** et permettra notamment de présenter le premier module du projet de numérisation de l'axe, qui fiabilisera et fluidifiera le transit des marchandises avec un très haut niveau de sécurité.

